

## Communiqué pour les médias

4 février 2010

### **Pollution aux particules fines : recommandations à la population Le Valais offre à ses résidents un 1/ 2 tarif pour trois mois**

**(IVS).- Les concentrations de particules fines en Suisse romande dépassent - en raison de la situation météorologique de ces derniers jours - la norme de 50 µg/m<sup>3</sup> fixée dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Le seuil d'information de 75 µg/m<sup>3</sup> est également franchi dans plusieurs cantons. Les cantons romands émettent donc des recommandations à l'intention de la population. Le Valais lance pour les résidents valaisans une action promotionnelle en faveur des transports publics : un abonnement demi-tarif de trois mois pour 20 francs.**

Les concentrations de particules fines (PM10) dépassent le seuil d'information défini par la Conférence romande des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (CDTAPSOL). Les concentrations de particules fines (PM10) ont atteint dans certaines régions de la Suisse romande un niveau qui pourrait entraîner des effets sur la santé d'une partie de la population.

En Valais, les moyennes journalières mesurées en plaine le 3 février varient entre 46 et 76 µg/m<sup>3</sup>. Les concentrations en plaine (Bas et Valais central) dépassent la norme fixée par l'ordonnance sur la protection de l'air (OPAir, 50 µg/m<sup>3</sup>) et atteignent le seuil d'information de 75 µg/m<sup>3</sup>. Au-dessus de 900 m d'altitude, l'air est d'excellente qualité avec des concentrations de 27 µg/m<sup>3</sup> à Eggerberg (altitude de 840 m) et de 8 µg/m<sup>3</sup> aux Giettes (1140 m).

### **Recommandations des cantons romands**

Les cantons romands demandent à leur population de suivre les recommandations annexées à ce communiqué. Ces conseils visent à adopter un comportement individuel responsable permettant de réduire les émissions polluantes. Des recommandations sont également émises à l'intention des personnes particulièrement sensibles à la pollution : jeunes enfants, personnes âgées, personnes souffrant de déficiences immunitaires, de pathologies chroniques cardiaques ou respiratoires.



## **Bon pour un air meilleur et plus d'argent dans le porte-monnaie**

Le canton du Valais lance avec les CFF une action afin de favoriser les transports publics. Il offre la possibilité aux résidents valaisans d'acquérir dans les gares valaisannes pour seulement 20 francs un abonnement demi-tarif valable trois mois contre remise d'un bon qui sera inséré dans la presse valaisanne. Cet abonnement permet, dès la date d'achat, de se déplacer à moitié prix en empruntant les trains CFF, de nombreux chemins de fer privés et des lignes régionales de cars. Il contribue à améliorer la qualité de l'air dans le canton en utilisant les transports publics à un tarif réduit. Il contribue à améliorer la qualité de l'air dans le canton en utilisant les transports publics à un tarif réduit.

Ce bon pour un abonnement demi-tarif peut aussi être téléchargé sur [www.vs.ch](http://www.vs.ch) sous « Nouveautés et actualité ».

**La population valaisanne peut ainsi se convaincre à un prix attractif, de la complémentarité qui existe entre les transports individuels et l'offre de transports publics dans notre canton.**

Annexes :

- Recommandations des cantons partenaires
- Exemple de la publicité CFF/Etat du Valais pour un air meilleur

### ***Notes aux rédactions***

***Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter :  
Pascal Bovey, chef du Service des transports 027 606 33 91 ou 079 212 80 04***

***Guy Défayes, chef de Section au Service de la protection de l'environnement,  
027 606 31 85 ou 079 628 36 47***